REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 30 JUIN 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 5

Séance du **23 juin 2016**

Compte rendu affiché le **30 juin 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **17 juin 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Myriam MOSTEFAOUI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés : **Oscar ARAZ, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER**

Objet :

16.06.0577
Dénomination d'une rue située entre les rues Angela Davis et Lucie Aubrac

RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de l'îlot Tarvel située au centre-ville, plusieurs voiries ont été réalisées. Ces voies sont actuellement privées, mais le processus de transfert au domaine public de la Métropole est en cours. Deux rues principales relient la rue Maximilien de Robespierre à la rue Louis Varignier.

Une voie intermédiaire reliant ces nouvelles rues a également été réalisée. Il est proposé de lui donner le nom de « rue Maurice Luya ».

Né en 1924, Maurice Luya est un jeune lycéen grenoblois quand éclate la Seconde guerre mondiale. En 1942, il est mis en contact avec les Francs Tireurs Partisans (FTP). Il crée le Front patriotique de la jeunesse dans lequel il recrute ses copains du rugby. Sous le nom de résistant « Marco », il organise différentes actions : distribution de tracts, tags sur les murs, attentats contre des usines travaillant pour les nazis…

En août 1943, il est arrêté, jugé par un tribunal du régime de Vichy puis envoyé dans différents camps de prisonniers en Haute-Vienne et dans le Tarn. Il est acheminé au camp de concentration de Buchenwald en juillet 1944, contraint au travail forcé dans une usine d'aviation. En avril 1945, les nazis évacuent le camp et les déportés sont entraînés dans les terribles marches de la mort, d'où il parviendra à s'évader en mai.

Maurice Luya a vécu de très nombreuses années à Vaulx-en-Velin où il a inlassablement témoigné, en particulier dans les écoles, collèges et lycées de la Ville.

En juin 2013, il a reçu l'insigne d'officier de la légion d'honneur. Il est décédé le 14 mai 2014.

Maurice Luya eut le courage de résister, au péril de sa vie, contre une idéologie criminelle, raciste et génocidaire. Il fut un grand Homme de Paix que notre Municipalité entend honorer.

En conséquence, je vous propose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la demande de l'association Mémoires de pouvoir honorer M. Maurice Luya,

Vu l'avis positif de la Commission de dénomination des voies à laquelle sont associés chacun des adjoints délégués aux quartiers, en date du 17 mai 2016,

➢ De dénommer **rue Maurice Luya,** la voie située entre les rues Angela Davis et Lucie Aubrac.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la demande de l'association Mémoires de pouvoir honorer M. Maurice Luya,

Vu l'avis positif de la Commission de dénomination des voies à laquelle sont associés chacun des adjoints délégués aux quartiers, en date du 17 mai 2016,

➢ Décide de dénommer **rue Maurice Luya,** la voie située entre les rues Angela Davis et Lucie Aubrac.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY